

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 11 1979



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/34/88  
8 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 57 et 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Propositions du Secrétaire général concernant le projet de budget-programme de l'ONUDI pour l'exercice 1980-1981, présentées comme suite à la demande figurant au paragraphe 3 du projet de résolution publié sous la cote A/C.5/34/L.42

1. Au paragraphe 2 du projet de résolution publié sous la cote A/C.5/34/L.42, l'Assemblée générale réaffirmerait que les programmes élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en ce qui concerne le système de consultations, la Banque d'informations industrielles et techniques et l'assistance technique sont hautement prioritaires et urgents pour les pays en développement et que l'expansion de ces programmes doit donc se poursuivre à un rythme soutenu pendant l'exercice biennal 1980-1981.
2. Au paragraphe 3 du même projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de présenter, durant la trente-quatrième session, des propositions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'exécuter les programmes concernant le système de consultations, la Banque d'informations industrielles et techniques et l'assistance technique que le Conseil du développement industriel a approuvés et auxquels le Conseil économique et social a donné son aval.

A. Système de consultations

3. On se souviendra que le Conseil du développement industriel, à sa treizième session, a, entre autres dispositions, décidé ce qui suit 1/ :

1/ A/34/16, par. 84.

- i) Pour l'exercice biennal 1980-1981, il conviendrait d'accorder un rang de priorité élevé à la convocation de réunions de consultation sur les secteurs suivants, sous réserve de l'achèvement des travaux préparatoires :

1980

Deuxième réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles de cuir;

Première réunion de consultation sur l'industrie alimentaire;

Première réunion de consultation sur les produits pharmaceutiques;

Troisième réunion de consultation sur l'industrie des engrais.

1981

Deuxième réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique;

Deuxième réunion de consultation sur l'industrie des huiles et graisses végétales;

Première réunion de consultation sur l'industrie des biens d'équipement;

Première réunion de consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle.

- ii) Les préparatifs devraient être poursuivis en vue de la convocation de la troisième réunion de consultation sur l'industrie sidérurgique, de la deuxième réunion de consultation sur l'industrie des machines agricoles et de la première réunion de consultation sur le financement industriel, qui doivent avoir lieu pendant l'exercice biennal 1982-1983.
- iii) Des réunions de consultation régionales et interrégionales devraient être organisées, sous réserve de l'approbation du Conseil.
- iv) Pour assurer une plus large participation des pays les moins avancés à de futures réunions de consultation, la participation de 50 représentants desdits pays aux consultations prévues pour l'exercice biennal 1980-1981 devrait être financée par des sources à déterminer par l'Assemblée générale.

4. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 <sup>2/</sup> (chapitre 17 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), le Secrétaire général a indiqué qu'il ne pensait pas qu'il convenait de demander des crédits supplémentaires pour ce système de consultations dans le budget-programme pour le prochain exercice biennal avant que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale n'aient examiné les recommandations du Conseil du développement industriel. Il a toutefois ajouté qu'il faudrait peut-être revoir cette question à la lumière des décisions prises par l'Assemblée générale à ce sujet.

---

<sup>2/</sup> A/34/6, par. 17.6.

5. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, le Secrétaire général avait inclus à titre provisoire un montant de 2 702 100 dollars au titre du sous-programme 4 - Système de consultations permanentes sur la répartition équitable des industries dans le monde - ventilé comme suit par objet de dépense :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Postes permanents et dépenses communes de personnel (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 7 agents des services généraux)	1 723 100
Consultants	502 300
Groupes spéciaux d'experts	352 300
Frais de voyage	109 200
Heures supplémentaires	<u>15 200</u>
Total	<u>2 702 100</u>

En outre, 720 000 dollars inscrits au programme services de conférence, information et relations extérieures avaient été affectés au système de consultations. Le crédit total demandé pour le système de consultations dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 s'élevait donc à 3 422 100 dollars.

6. Comme il a été indiqué plus haut, le projet de budget du Secrétaire général ne tenait pas compte de la décision prise en la matière par le Conseil du développement industriel à sa treizième session. Les chiffres provisoires se rapportaient donc à un niveau d'activité dans ce domaine correspondant à celui enregistré pendant l'exercice biennal en cours, où se sont tenues au total quatre réunions de consultation. Par ailleurs, le secrétariat de l'ONUDI a présenté à la treizième session du Conseil un document 3/ indiquant l'essentiel des propositions qu'il avait présentées au Secrétaire général afin qu'elles figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, lequel était encore en cours d'élaboration au moment où le Conseil tenait sa session. Ces propositions du secrétariat de l'ONUDI comprenaient notamment des demandes de crédits pour la tenue de 11 réunions de consultation en 1980-1981, les incidences financières de ces réunions étant estimées par le secrétariat de l'ONUDI à 3 218 000 dollars. Comme suite aux décisions adoptées par le Conseil à sa treizième session sur la question des consultations, y compris la décision de ne convoquer que huit réunions de consultation au cours de l'exercice biennal 1980-1981, le secrétariat de l'ONUDI a estimé que les ressources supplémentaires nécessaires à l'application de ces décisions s'élèveraient à 1 200 000 dollars.

7. En ce qui concerne les postes permanents, le secrétariat de l'ONUDI avait estimé qu'il faudrait 8 postes supplémentaires d'administrateur (2 P-5, 4 P-4 et 2 P-3) et 10 nouveaux postes d'agent des services généraux en plus des 12 postes d'administrateur et des 7 postes d'agent des services généraux existants. Cette estimation se fondait sur les critères suivants : chaque secteur industriel ou thème commun devrait être couvert par un administrateur, qui serait chargé de rassembler et d'analyser les apports internes et externes concernant ledit secteur ou thème; en outre, étant donné qu'un grand nombre des secteurs couverts par le système de consultations sont en fait liés les uns aux autres, par exemple, la sidérurgie, les machines agricoles et les biens d'équipement, il était jugé souhaitable que pour chaque ensemble de secteurs, un administrateur de rang élevé puisse définir les thèmes communs et les relations d'interdépendance et proposer des solutions communes aux différents secteurs d'un même groupe; de plus, compte tenu du fait qu'il a été demandé à maintes reprises, au cours des consultations tenues jusqu'à présent, que soient élaborés des contrats types dans le cadre des activités consécutives, il était proposé qu'un administrateur soit chargé de l'examen suivi des aspects contractuels, juridiques et autres de ces contrats; enfin, vu que de nombreux secteurs couverts par le système de consultations intéressent plusieurs organisations, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, on jugeait que les services d'un administrateur de rang élevé seraient nécessaires à la coordination de ces activités de façon à éviter tout chevauchement éventuel. En résumé, il était demandé d'accroître le nombre d'administrateurs de 12 à 20, le personnel d'appui de la catégorie des services généraux devant, pour sa part, passer de 7 à 17. Le coût de ces augmentations était estimé à 777 400 dollars.

8. Le crédit demandé de 1 200 000 dollars aurait également permis de couvrir les dépenses au titre des consultants (185 000 dollars), des groupes spéciaux d'experts (137 600 dollars) et des frais de voyage des représentants des pays les moins développés (100 000 dollars).

9. Compte tenu de la politique de restrictions budgétaire d'ensemble pour l'exercice biennal 1980-1981, les prévisions de dépense ci-après, qui diffèrent de celles indiquées dans les paragraphes 7 et 8 plus haut, sont présentées à l'Assemblée générale en tant que demandes de crédits supplémentaires s'ajoutant aux crédits que la Cinquième Commission a déjà approuvés en première lecture pour le système de consultations à l'ONUDI.

#### Postes permanents

10. On estime que 3 postes supplémentaires d'administrateur (2 P-5 et 1 P-4) et 2 nouveaux postes d'agent des services généraux seront immédiatement nécessaires, en sus des 12 postes d'administrateur et des 7 postes d'agent des services généraux existants, et qu'un autre poste P-4 devrait être approuvé pour 1981. Cette estimation tient compte de la mesure dans laquelle il est souhaitable de disposer d'un administrateur responsable du rassemblement et de l'analyse des apports internes et externes en ce qui concerne chacun des secteurs ou thèmes communs couverts par le système de consultations, ainsi que du groupe d'experts CNUCED/ONUDI sur le commerce et les aspects du développement industriel liés au commerce; l'approbation de ces postes nouveaux permettrait également de charger des administrateurs de rang élevé d'identifier les thèmes communs et les relations

/...

d'interdépendance et de proposer des solutions communes dans le cas de groupes particuliers de secteurs. On estime que le coût supplémentaire de ces mesures s'élèverait pour 1980-1981 à 296 800 dollars.

#### Consultants

11. Compte tenu de la complexité et de la diversité des sujets abordés dans le cadre de l'approche sectorielle, il est nécessaire qu'entre spécialistes du sujet traité et représentants des gouvernements et des syndicats, s'instaure un dialogue qui repose sur des données techniques et économiques aussi complètes et précises que possible. Le succès de ce dialogue dépend de l'exactitude des informations et de la mesure dans laquelle les solutions proposées tiennent compte des différents intérêts. D'où la nécessité de connaissances techniques spécialisées et approfondies, que l'on ne peut attendre du personnel ordinaire, d'autant plus indispensables que les consultations en viennent à traiter de questions de plus en plus précises et concrètes. Il convient de noter à cet égard que le crédit ouvert à ce titre dans le projet de budget-programme pour 1980-1981, soit 502 300 dollars ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, impliquait déjà une croissance de 186 000 dollars pour permettre de rémunérer les consultants chargés d'examiner des questions spécialisées dans le cadre des activités préparatoires et complémentaires aux réunions prévues dans le système de consultations 4/. Afin de mieux exécuter le programme élargi de consultations, le Secrétaire général demande maintenant l'équivalent de dix mois de travail supplémentaires de consultants. Le coût supplémentaire correspondant est de 50 000 dollars.

#### Réunions de groupes spéciaux d'experts

12. Toutes les consultations sectorielles sont, en général, précédées de réunions préparatoires qui permettent de cerner et d'analyser les éléments des problèmes considérés et de dégager les paramètres des solutions possibles, en tenant compte des principales tendances dans chaque secteur ainsi que de la multiplicité des intérêts en jeu. Les réunions de groupes spéciaux d'experts sont également convoquées pour donner suite aux conclusions des réunions de consultation qui appellent une analyse plus précise des problèmes et une solution à ceux-ci. Cette méthode de travail est justifiée par deux considérations : en premier lieu, il importe de poursuivre le dialogue instauré au cours des consultations sur des secteurs particuliers; en second lieu, du fait que les résultats des réunions de consultation sont toujours fondés sur un consensus, la seule façon de continuer à progresser est d'obtenir la participation et les avis de toutes les parties intéressées, avec une représentation géographique aussi large que possible. Il convient de noter à cet égard que le crédit ouvert sous cette rubrique dans le projet de budget-programme pour 1980-1981, soit 352 300 dollars ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, impliquait déjà une augmentation de 97 700 dollars 5/. Pour permettre une meilleure exécution du programme élargi de consultations, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 30 000 dollars correspondant au coût de deux réunions d'experts.

---

4/ A/34/6, par. 17.30.

5/ Ibid., par. 17.32.

Participation des pays les moins avancés

13. Enfin, s'agissant de la décision prise par le Conseil en ce qui concerne les mesures destinées à encourager une participation plus complète des pays les moins avancés aux réunions de consultation, il convient de rappeler qu'aux termes des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 1798 (XVIII), il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres des organes subsidiaires qui siègent en qualité de représentants de gouvernements, sauf dispositions contraires de la résolution portant création de l'organe ou de l'organe subsidiaire en question. Si l'Assemblée générale décide néanmoins d'imputer sur le budget ordinaire les frais de voyage de 50 représentants de pays les moins avancés, il faudra ouvrir pour l'exercice biennal 1980-1981 un crédit supplémentaire de 100 000 dollars.

Récapitulation

14. Le Secrétaire général demande donc l'ouverture, au chapitre 17 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, d'un crédit de 476 800 dollars au titre du système de consultations; ce crédit se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Postes permanents (traitements et dépenses communes de personnel) (2 P-5, 2 P-4 et 2 postes de la catégorie des services généraux)	296 800
Consultants	50 000
Groupes spéciaux d'experts	30 000
Total partiel	<u>376 800</u>
Frais de voyage des représentants des pays les moins avancés	100 000
Total	<u>476 800</u>

15. L'inscription de ces ressources supplémentaires se traduirait par un taux de croissance réelle de 22,4 p. 100 du sous-programme 4 (Système de consultations) dans le budget-programme de l'ONUDI.

B. Banque d'informations industrielles et technologiques

16. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 6/, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait décidé de ne pas demander de crédits supplémentaires comme suite à la recommandation du Conseil visant à ce que la Banque continue à fonctionner dans le cadre de l'ONUDI, avant que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale n'aient eu l'occasion d'examiner cette

6/ Ibid., par. 17.7.

question. Il convient de noter à cet égard que, lors de son examen de cette question, le Conseil du développement industriel était saisi du document 7/ mentionné au paragraphe 6 ci-dessus, qui prévoyait notamment, afin de permettre à la Banque de continuer à fonctionner, un crédit initialement demandé par le secrétariat de l'ONUDI pour 4 nouveaux postes d'administrateur et 6 nouveaux postes d'agent des services généraux, ainsi qu'un crédit de 400 000 dollars au titre des consultants.

17. Compte tenu des ressources dont l'ONUDI dispose pour la phase pilote de la Banque, et à supposer que la croissance de celle-ci se déroule graduellement, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale l'ouverture des crédits ci-après, compte tenu, là encore, de la nécessaire prudence à observer en matière de politique financière.

#### Postes permanents

18. Le Secrétaire général demande la création de 2 postes d'administrateur de 4<sup>e</sup> classe (P-4) pour deux informaticiens spécialisés dans le secteur industriel. En outre, 3 postes d'agent des services généraux sont demandés, dont un G-5 pour un assistant de recherche. Le coût correspondant est estimé à 226 700 dollars pour le prochain exercice biennal, y compris les traitements et les dépenses communes de personnel.

#### Consultants

19. Un crédit de 100 000 dollars est, en outre, demandé au titre des services de consultants :

a) Pour couvrir une partie des coûts des informations spécialisées fournies par les centres nationaux d'information technique, les instituts techniques gouvernementaux et non gouvernementaux de recherche-développement et les associations professionnelles;

b) Pour rédiger et mettre à jour des manuels de codification, analyser des données et traduire des documents pour les systèmes d'échange d'informations sur les contrats technologiques;

c) Pour élaborer les profils technologiques d'un certain nombre de secteurs industriels et rassembler des informations sur les technologies autochtones des pays en développement.

#### Récapitulation

20. En résumé, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 326 700 dollars au chapitre 17 du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, afin de permettre à la Banque d'informations industrielles et technologiques de continuer à fonctionner dans le cadre de l'ONUDI; ce crédit se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Postes permanents (traitements et dépenses communes de personnel) (2 P-4 et 3 postes de la catégorie des services généraux)	226 700
Consultants	<u>100 000</u>
Total	<u>326 700</u>

21. Comme aucune ressource n'était expressément inscrite pour cette activité au budget-programme de 1978-1979, il n'est pas possible d'évaluer le pourcentage d'accroissement réel des ressources dans le cas de la Banque. Il est bon, néanmoins, de mentionner que l'inscription des ressources supplémentaires mentionnées ci-dessus conduirait à accroître de 3,2 p. 100 le taux de croissance du programme "Etudes et recherches industrielles", dont le sous-programme de la Banque fait partie.

#### C. Programme d'assistance technique

22. En ce qui concerne le programme d'assistance technique, le Secrétaire général écrivait dans le projet de budget-programme pour 1980-1981 8/ :

"Dans sa résolution 33/78 du 15 décembre 1978, relative à la coopération en matière de développement industriel, l'Assemblée générale a réaffirmé que le niveau souhaitable des ressources du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel était de 50 millions de dollars des Etats-Unis par an et que ce niveau devait être atteint autant que possible en 1979. L'objectif fixé par l'ONUDI pour les dépenses consacrées aux projets opérationnels en 1980-1981 est de 176 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 50 p. 100 par rapport à 1978-1979. Pour atteindre cet objectif, il faudra développer les activités d'appel de fonds et rendre plus efficaces la formulation et la mise en oeuvre des projets. Bien que l'on soit sans doute amené à accroître quelque peu le montant des crédits ouverts au budget ordinaire pour les dépenses d'appui, de manière à atteindre plus sûrement les objectifs fixés en matière d'exécution des programmes, le Secrétaire général, tenant compte de la compression des dépenses recommandée dans de récentes résolutions de l'Assemblée générale, a décidé de ne pas demander pour le moment de ressources supplémentaires. Il faudra donc se contenter de l'augmentation proportionnelle des ressources extra-budgétaires provenant du remboursement des dépenses d'appui et viser à améliorer effectivement la productivité des activités des services de l'ONUDI qui participent à l'exécution des activités opérationnelles."

23. A cet égard, le Conseil du développement industriel était saisi, à sa treizième session, du document 9/ mentionné plus haut (par. 6), où étaient notamment présentées des prévisions de dépenses initiales établies par le secrétariat de l'ONUDI, qui nécessiteraient l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1 272 000 dollars. Ces

8/ A/34/6, par. 17.3.

9/ ID/B/230/Rev.1.

prévisions avaient été établies en partant du principe que, puisque les dépenses d'appui aux programmes n'étaient remboursées qu'à raison de 14 p. 100 du coût des programmes, alors que leur coût réel était de 24 p. 100, une partie au moins du déficit ainsi entraîné devrait être financée par un accroissement des ressources prévues au budget ordinaire au titre des activités d'appui aux programmes. Cela étant, le montant de 1 272 000 dollars se répartissait comme suit :

a) Postes permanents (941 900 dollars) pour financer les postes suivants : 1 poste de sous-secrétaire général, 1 P-5 et 1 P-4 pour la direction exécutive et l'administration; 2 P-5, 3 P-4 et 8 postes d'agent des services généraux pour la Division des opérations industrielles, pour laquelle on demandait également le reclassement de 3 postes : un de P-5 à D-1, un de P-3 à P-4 et un de P-2 à P-3; enfin, un P-5 pour la Division des services de conférence, de l'information et des relations extérieures;

b) Personnel temporaire (219 400 dollars);

c) Consultants (17 600 dollars);

d) Heures supplémentaires (10 100 dollars);

e) Frais de voyage du personnel (76 400 dollars);

f) Imprimerie et reliure (6 600 dollars).

24. On reconnaît certes, et le Secrétaire général l'a fréquemment signalé aux organes intergouvernementaux de l'Organisation, que les dépenses d'appui aux programmes remboursées aux agents d'exécution ne couvrent pas complètement le coût de l'appui aux programmes. Cependant, l'idée qu'un accroissement prévu des activités d'exécution des programmes doit s'accompagner d'un accroissement proportionnel des crédits inscrits au budget ordinaire au titre de l'appui aux programmes, en sus des crédits déjà ouverts sur la base du taux de remboursement de 14 p. 100, a des incidences en ce qui concerne l'ensemble des organisations et requiert un examen beaucoup plus approfondi avant de pouvoir donner lieu à une décision formelle tendant à ce qu'elle soit soumise à l'Assemblée générale. En plus de ces considérations, d'autres facteurs interviennent : en premier lieu, une augmentation des fonds disponibles pour les projets opérationnels d'un montant de 50 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice biennal entraînerait automatiquement l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 7 millions de dollars au titre des dépenses d'appui; en second lieu, d'amples ressources ont déjà été approuvées; enfin, la question des dépenses d'appui demeure soumise à l'examen du Conseil d'administration du PNUD et de l'Assemblée générale : cela étant, il ne semble pas y avoir de raison suffisante pour demander actuellement d'inscrire au budget ordinaire des crédits supplémentaires en vue de tenir compte de l'accroissement prévu des activités d'exécution des programmes.

#### D. Conclusion

25. Pour conclure, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 803 500 dollars est demandée au chapitre 17 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) du projet de budget-programme pour l'exercice 1980-1981. En outre, il

/...

faudrait ouvrir au titre des contributions du personnel un crédit de 114 100 dollars au chapitre 31 du budget-programme de l'exercice 1980-1981, ce montant étant compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes. On trouvera dans le tableau ci-après la ventilation, par objet de dépense, du montant total des crédits demandés (917 600 dollars) :

VENTILATION, PAR OBJET DE DEPENSE, DES CREDITS DEMANDES

	Chapitre 17 ONU/DI		Chapitre 31 Contri- butions du personnel	Total
	Système de consul- tations	Banque d'infor- mations indus- trielles et techniques		
Postes permanents et dépenses communes de personnel	296 800	226 700		523 500
Consultants	50 000	100 000		150 000
Groupes spéciaux d'experts	30 000	-		30 000
Frais de voyage des participants aux réunions	100 000	-		100 000
Contributions du personnel	-	-	114 100	114 100
Total, 1980-1981	476 800	326 700	114 100	917 600

-----